

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation
5 février 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2019
--

et publication le 21/02/2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Subvention à la boutique de gestion d'entreprises des Côtes d'Armor (BGE 22)

Le Président rappelle que, lors de sa séance du 19 juillet 2018, le conseil communautaire avait, pour la première fois, décidé d'accompagner financièrement les missions d'accueil, de soutien, d'appui au développement et de formation des entrepreneurs conduites par la Boutique de Gestion d'Entreprises des Côtes d'Armor (BGE22).

L'aide allouée dans ce cadre avait été fixée à 2 000 € et il avait été précisé que, dans l'hypothèse de futures demandes, la CCKB se positionnerait sur la présentation du rapport d'activités de la BGE 22 ainsi que sur l'appréciation de la commission économique.

Une nouvelle sollicitation ayant, effectivement, été adressée, il a été procédé à une analyse du travail accompli en 2018 qui démontre un maintien de l'activité (sur les 9 premiers mois : 23 personnes accueillies, 29 futurs entrepreneurs accompagnés et/ou formés en amont de la création, 3 dirigeants accompagnés et/ou formés après création, 3 entreprises créées ou reprises qui ont généré 3 emplois).

Les perspectives pour 2019 consistent essentiellement sur la prolongation du même niveau de présence sur le territoire (de l'ordre d'1 jour / semaine) et en la concrétisation de projets déjà présentés en 2018 (critères collectifs d'information destinés au grand public).

Eu égard, à la fois, à la qualité des actions conduites mais, aussi, au statu quo dans le degré réel d'implication de la BGE sur la CCKB de 2018 à 2019, la commission économique suggère au conseil de renouveler l'attribution d'une subvention identique à celle de l'an dernier – 2000 € - et non des 3000 € sollicités.

Le Président propose au conseil de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 2000 € à la Boutique de Gestion d'Entreprises des Côtes d'Armor au titre de l'année 2019.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

